

Villages.

N. D. des Neiges-Ouest, N. D. de Grâces-Ouest, Verdun, De Lorimier, Petite-Côte, St. Pierre aux Liens.

Paroisses. — Parishes.

Côte St. Paul, Pointe aux Trembles, Longue-Pointe, Rivière des Prairies, Sault au Récollet, St. Léonard de Port Maurice.

Chef-lieu : Longue-Pointe.

Le comté de Huntingdon.

Division électorale :

S. R. P. Q. Titre 1er, ch. 2, s. 3. Art. 64.

Le comté de Huntingdon est borné au sud, par la ligne frontière ; à l'est, par les comtés de St-Jean et Napierville ; au nord, par le comté de Châteauguay ; au nord-est, par les comtés de Châteauguay et Beauharnois ; et au nord-ouest, par le fleuve St-Laurent, y comprises les îles les plus rapprochées, situées en tout ou en partie vis-à-vis d'icelui.

Ce comté, ainsi borné, comprend le canton de Dundee, celui de Godmanchester qui renferme une partie du village de Huntingdon, et aussi les paroisses de St-Anicet et Ste-Barbe, le canton de Elgin, celui de Hinchinbrooke qui renferme le reste du village de Huntingdon, les cantons de Franklin et Havelock, et le canton de Hemmingford qui renferme le village de Hemmingford. S. R. B. C., c. 75, s. 1, § 62 ; 49-50 V., c. 59, et 49-50 V., c. 96, s. 5.

Comté municipal :

Comprend : le comté de Huntingdon.

S. R. P. Q. Titre 1er ch. 2. s. 6, Art. 73.

N. B. Le comté comprend les municipalités suivantes, telles qu'actuellement bornées et limitées savoir :

The county of Huntingdon.

Electoral division :

R. S. P. Q. Title 1st, ch. 2, s. 2. Art. 64.

The county of Huntingdon is bounded on the south, by the frontier line ; on the east, by the counties of St. John's and Napierville ; on the north, by the county of Châteauguay ; on the north-east, by the counties of Châteauguay and Beauharnois, and on the north-west, by the River St. Lawrence, including the nearest islands situated wholly or in part opposite thereto.

The county, so bounded, comprises the township of Dundee, that of Godmanchester which includes a part of the village of Huntingdon, and also the parishes of St. Anicet and Ste. Barbe, the township of Elgin, that of Hinchinbrooke which includes the remainder of the village of Huntingdon, the townships of Franklin and Havelock, and the township of Hemmingford, which includes the village of Hemmingford. C. S. L. C., c. 75, s. 1 § 62 ; 49-50 V., c. 59 ; 49-50 V., c. 96, s. 5.

Municipal county :

Comprises : the county of Huntingdon.

R. S. P. Q. Titre 1st c. 2, s. 6. Art 73.

N. B. The county comprises the following municipalities, as actually bounded, to wit :